PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

 DU 06 AVRIL 2021

L’an deux mil vingt et un, le six avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de LA RONDE, sous la présidence de M. SERVANT Jean-Pierre, Maire.

Etaient présents : MM. SERVANT Jean-Pierre, PACREAU Patrice, PARPAY Christophe, BRAVO Bruno, TURGNE Emmanuel, CHARRÉ Bastien, AUJARD Antonin, Mmes APPERCÉ Anne, ROY-DRAPPIER Cécile, NEUFCOUR-LIGONNIERE Myriam, GUYOT Angélique, LOREAU Annie, BEAUBEAU Charlyne.

Excusé : M. ROUSSEAUX Florent (pouvoir à M.BRAVO)

Secrétaire de séance : Mme BEAUBEAU Charlyne

Date de convocation : 31/03/21

- :- :- :- :- :-

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 02 mars 2021.

**BOULANGERIE/SERVICES : Lot 5**

Lors de la précédente réunion, le lot 5 « Plafonds, doublages, cloisons et isolation/partie en isotherme spécifique alimentaire » avait été déclaré infructueux. Un nouvel appel d’offres a été lancé en scindant en deux ce lot.

Monsieur le Maire donne le résultat de cet appel d’offres.

Seule l’entreprise THINON Dominique a répondu pour le lot 5-1 « Plafonds, doublages, cloisons, isolation » pour une offre à 30 582,91 € HT.

Cécile ROY-DRAPPIER propose de ne pas retenir le lot 5-1 et d’attendre une nouvelle proposition.

Après en avoir délibéré et procédé à un vote (12 « pour », 1 « contre », 1 « abstention », le Conseil Municipal décide de retenir l’entreprise THINON Dominique pour le lot 5-1 et autorise Monsieur le Maire à signer les documents afférents à ces travaux.

Le Conseil Municipal décide d’inscrire hors marché la « partie isotherme spécifique alimentaire » et de consulter des entreprises spécialisées.

**TRAVAUX DIVERS**

Monsieur PACREAU présente des devis pour les travaux prévus dans le logement place Jean Guilloux et dans la salle des fêtes.

Mme BEAUBEAU quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal décide de réaliser ces travaux et de retenir les entreprises suivantes :

* Logement place Jean Guilloux :

Chauffage (SIM CLIMATISATION) : 9 224,29 € ttc

* Salle des fêtes
* Menuiserie (MBB BEAUBEAU) : 2 209,92 € ttc
* Peinture (Xavier POUPEAU) : 1 102,80 € ttc

La commission des Bâtiments demande la pose de cimaises pour installer des décorations au mur.

Les crédits sont inscrits au budget 2021.

**TRAVAUX LOGEMENT DU BAR**

Monsieur PACREAU présente des devis pour les travaux prévus dans le logement du bar-restaurant.

Mme BEAUBEAU quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal décide de réaliser ces travaux si la commune obtient au moins 25 % de subvention de l’Etat.

Si la réponse de l’Etat est positive, le Conseil Municipal retiendra les entreprises suivantes :

* Menuiserie (MBB BEAUBEAU) : 19 836,47 € ttc
* Revêtement de sol (Xavier POUPEAU) : 1 264,80 € ttc
* Peinture (Xavier POUPEAU) : 1 971,60 € ttc
* Electricité (Dominique VINCENT) : 983,55 € ttc
* Chauffage (CSA) : 12 396,94 € ttc

Monsieur le Maire propose d’attendre un mois pour valider ce projet.

Les crédits sont inscrits au budget 2021.

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2020**

Le Conseil Municipal a approuvé le compte administratif et le compte de gestion 2020 présenté par Monsieur le Maire dont les résultats sont :

- section de **FONCTIONNEMENT :**

 Dépenses : Prévus : 829 821,00 €

 Réalisé : 571 468,60 €

 Recettes : Prévus : 829 821,00 €

 Réalisé: 878 956,42 €

- section d' **INVESTISSEMENT**

 Dépenses : Prévus : 608 068,26 €

Réalisé : 368 176,37 €

Reste à réaliser : 208 537,00 €

 Recettes : Prévus : 608 068,26 €

Réalisé: 313 089,69 €

Reste à réaliser : 139 990,00 €

 Résultat de clôture de l’exercice 2020

 - section de fonctionnement : 307 487,82 €

 - section d’investissement  : - 55 086,68 €

 Soit un excédent de 252 401,14 €

**AFFECTATION DES RESULTATS 2020**

Le Conseil Municipal décide d’affecter le résultat d’exploitation de l’exercice 2020 (excédent 307 487,82 €) comme suit :

Affectation complémentaire en réserve (art.1068) : 123 633,68 €

Résultat reporté en fonctionnement (art.002) : 183 854,14 €

Résultat d’investissement reporté (art.001) : déficit 55 086,68 €

**VOTE DES TAUX D’IMPOSITION**

Monsieur le Maire présente le projet de budget prévisionnel 2021 et propose de maintenir les taux.

Après en avoir délibéré et procédé à un vote (14 « pour »), la proposition de Monsieur le Maire est acceptée.

Les taux 2021 restent fixés à :

- Taxe foncière sur le bâti : 20,15 % - Taxe foncière sur le non-bâti : 49,70 %

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021**

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif 2021 s’établissant comme suit :

\* Section de FONCTIONNEMENT :

 Dépenses : 890 834,14 € Recettes : 890 834,14 €

\* Section d’ INVESTISSEMENT :

Dépenses : 864 252,68 € Recettes : 864 252,68 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité, approuve le budget proposé par le Maire et le charge de son exécution.

Monsieur le Maire évoque le projet de budget du SIVOS St Cyr/La Ronde voté fin avril. Cécile ROY-DRAPPIER demande un détail des contributions du SIVOS sur 5 ans et le coût par enfant depuis 2014.

**VOTE DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES**

Monsieur le Maire présente 3 demandes de subvention.

Le Club de football FC2C demande un soutien financier (10000€ pour les 5 communes).

Bruno BRAVO fait remarquer que ce club a du personnel alors que les autres associations n’ont pas de personnel.

Annie LOREAU fait remarquer que le FC2C, à l’initiative, aurait dû demander à la commune avant d’investir dans les filets.

Emmanuel TURGNE précise qu’au préalable des fonds communs étaient votés.

Monsieur le Maire indique que 1000 € sont accordés au FC2C pour le fonctionnement.

Après discussion, le Conseil Municipal décide d’octroyer les subventions suivantes :

* 1100 € au FC2C à titre exceptionnel en raison de la pandémie du COVID ;
* 150 € à l’ACCA de St Jean-de-Liversay pour l’achat d’un bac spécifique « Déchets de venaison » servant aux 4 ACCA La Ronde, Saint Cyr du Doret, Nuaillé d’Aunis et Saint Jean de Liversay ;
* 8740 € à l’association « La Ronde en Fêtes » pour la participation à la construction du local annexe.

Ces sommes sont inscrites au budget 2021, art.6574.

**ORIENTATIONS SUR LES GRANDS PROJETS**

**\*EGLISE**

Monsieur le Maire évoque la possibilité de consulter des architectes du patrimoine pour obtenir un nouveau diagnostic.

Le Conseil Municipal approuve cette initiative et lance une consultation des architectes proposés par la DRAC.

\***AMENAGEMENT DU BOURG**

Monsieur le Maire prévoit une réunion avec le Département pour l’aménagement des entrées du bourg.

**TABLEAU DES EFFECTIFS**

Monsieur le Maire indique que le tableau des effectifs doit être mis à jour.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le nouveau tableau des effectifs applicable au 1er janvier 2021:

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | Catégorie | Durée hebdomadaire | Effectif budgétaire | Postespourvus | Postesvacants |
| Rédacteur principal 1ère classe | B | 35/35ème | 1 | 1 | 0 |
| Adjoint administratif principal 1ère classe | C | 35/35ème | 1 | 1 | 0 |
| Adjoint technique principal 2ème classe | C | 35/35ème | 1 | 1 |  |
| Adjoint technique | C | 35/35ème | 1 |  | 1 |
| Adjoint technique Principal 2ème classe | C | 30/35ème | 1 | 1 | 0 |

**PERSONNEL COMMUNAL – HEURES SUPPLEMENTAIRES**

Monsieur le Maire informe que le Centre des Finances Publiques demande une précision sur la délibération 10 mars 2011 relative aux heures complémentaires et supplémentaires effectuées par les employés communaux.

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, autorise Monsieur le Maire à régler les heures complémentaires (jusqu’aux 35 h/semaine) et les heures supplémentaires (maximum 25 h par mois) aux agents désignés ci-dessous :

* A la secrétaire de l’agence postale communale et du SIVOS St Cyr/La Ronde (grade : adjoint administratif principal 1ère classe)
* A la secrétaire de mairie (grade : rédacteur principal 1ère classe)
* A l’agent d’entretien (grade : adjoint technique principal 2ème classe)
* Aux 2 agents du service technique (grade : adjoint technique principal 2ème classe).

Monsieur le Maire est chargé de l’application de cette décision.

**AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR DES VENTES** **IMMOBILIERES**

Monsieur le Maire précise qu’un droit de préemption urbain est institué sur le territoire communal. A ce titre, il présente à l’assemblée plusieurs déclarations d’intention d’aliéner (DIA) :

* Echanges de terrains cts LEGRAND/cts DEMARLIERE rue de la Procession

Parcelles B 2772 – B 2768 –

* Maison sise 20 rue de l’Eglise
* Maison sise 5 rue de l’Eglise
* Terrain sur du Pré Guérin parcelles B 2999 et B 3004

Mme BEAUBEAU quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal, après discussion, décide de ne pas acquérir par voie de préemption ces biens.

**AVENANT CONVENTION AVEC LE CABINET D’INFIRMIERS**

Monsieur le Maire informe que Mme Marguerite MATRINGE-BA quitte le cabinet d’infirmiers en juillet prochain.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer un avenant à la convention d’occupation précaire.

**ADHESION A L’ASSOCIATION « LES MAIRES POUR LA PLANETE »**

Monsieur le Maire indique qu’une association « Les Maires pour La Planète » visant à recenser les bonnes pratiques environnementales, est constituée en Charente Maritime. L’adhésion est gratuite la première année, ensuite la cotisation annuelle est de 15 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d’adhérer à cette association.

**CDC AUNIS ATLANTIQUE : compétence Mobilité**

Monsieur le Maire expose…..

-Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5214-16,

-Vu la délibération de la Communauté de Communes Aunis Atlantique en date du 3 mars 2021, décidant de modifier, à compter de la prise de l'arrêté Préfectoral, ses statuts par la prise d’une compétence facultative afin de les mettre en conformité avec les dispositions introduites par la loi du 26 décembre 2019 dite loi LOM,

La Communauté de Communes Aunis Atlantique propose de procéder à une modification de ses statuts comme suit :

**Ajout de la compétence facultative suivante :** *La Communauté de Communes se dote de la compétence d’organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L. 3421-2 du même code à la Communauté de Communes*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,….

**Approuve** la modification de compétence statutaire tel qu’exposée dans la présente,

**Approuve** la modification des statuts proposée par la Communauté de Communes Aunis Atlantique, au titre de ses compétences obligatoires, optionnelles et facultatives.

**Charge** Monsieur le Maire de transmettre cette délibération au représentant de l'Etat et au Président de la communauté de communes Aunis Atlantique et d'accomplir toutes les formalités requises au titre de ce transfert de compétence.

**PROGRAMME « Entretien et Valorisation de l’Arbre » (EVA 17) –PROJET DE PLANTATION DE HAIES ET DE RESTAURATION DES PAYSAGES RURAUX »**

Dans le cadre de l’aménagement paysager autour de la salle des fêtes, la commune de LA RONDE peut adhérer au programme EVA 17 « Entretien et Valorisation de l’Arbre » initié par le Conseil Départemental de la Charente-Maritime et la Chambre d’Agriculture.

Les principaux objectifs du programme EVA 17 sont les suivants :

* Restaurer les paysages ruraux en favorisant l’implantation d’arbres sous forme de haie, d’alignements, d’arbres isolés ou de bosquets ;
* Favoriser la multifonctionnalité de ces plantations sur le territoire : qualité de l’eau, biodiversité, rôles agronomiques (effet brise-vent, biodiversité fonctionnelle, préservation des sols …).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité des membres présents et représentés :

* approuve le projet de plantations dans le cadre du programme « Entretien et Valorisation de l’Arbre » (EVA 17),
* s’engage à réaliser et entretenir ces plantations pendant au moins 15 ans,
* décide de solliciter l’aide du Conseil Départemental de la Charente-Maritime pour ce projet dans le cadre du programme « Entretien et Valorisation de l’Arbre » (EVA 17),
* autorise Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l’exécution de la présente délibération.

**LOGO**

Myriam NEUFCOUR-LIGONNIERE informe avoir reçu 3 propositions (Héléne FERJOUX, Tradi Média Ouest, Evidence). La décision sera prise lors de la prochaine séance.

**PANNEAU AFFICHAGE**

Myriam NEUFCOUR-LIGONNIERE fait remarquer que la capacité des panneaux n’est pas utilisée au maximum par les communes faute de moyen.

Monsieur le Maire informe du projet de mutualisation de la CDC Aunis Atlantique qui pourrait apporter une aide technique pour une gestion maximale de ce panneau. La décision est également reportée à une date ultérieure.

Il est demandé de se renseigner pour d’éventuelles subventions pour cet investissement.

**DEMANDES DIVERSES**

* M.TREGUIER Ludovic (gérant du Kébab de Courçon) demande l’installation d’un distributeur de paninis/burgers sur la place : le Conseil Municipal émet un avis défavorable.
* L’association des Jardins du Son de Courçon voudrait de la terre mais ne dispose pas de véhicule : Le Conseil Municipal rejette cette demande.
* Anne APPERCE évoque la possibilité d’installer des nids à hirondelle.
* Christophe PARPAY souhaiterait que le local des services techniques soit bien séparé du local des pompiers.
* Bruno BRAVO soumet une idée : déplacer l’aire de jeux près du citystade.
* Elections départementales et régionales : fixées aux dimanches 20 et 27 juin.